

L'ACS a le plaisir de vous convier, en partenariat avec Occitan Archerie 83, le Crédit Agricole de Six Fours et Cap Couleurs au  
**Tir en salle 2 X 18m sélectif aux Championnats de France**  
**Samedi 9 & Dimanche 10 novembre 2019**



Gymnase Robert PERPES, stade de la Guicharde, 295 Avenue du stade 83110 Sanary  
 Perdu : 06 47 05 06 74

Jour	Ouverture du greffe Vérification matériel	Entraînement (2 volées)	Début des tirs
Samedi 09/10	Départ 1 : 14h00	14h45	A l'issue
Dimanche 10/10	Départ 2 : 08h00	08h45	A l'issue
	Départ 3 : 13h15	14h00	A l'issue

Échauffement libre pendant 35 minutes après l'ouverture du greffe

Rythme de tir : volées de 3 flèches A - B / C - D

<b>Arcs à Poulies</b>	<i>Cadets - Juniors - Séniors 1 à 3</i>	Trispot vertical de 40
<b>Arcs Classiques</b>	<i>Cadets - Juniors - Séniors 1 à 3</i>	* Blason de 40
	<i>Benjamins et Minimes</i>	Blason de 60
	<i>Poussins (le samedi après-midi uniquement)</i>	**Blason de 80/H110
<b>Arcs Nus</b>	<i>Scratch (Juniors - Séniors 1 à 3)</i>	*Blason de 40
	<i>Cadets</i>	Blason de 60

**\* Trispot de 40 sur demande à l'inscription**

\*\*Les poussins doivent tirer une puissance marquée sur les branches inférieure ou égale à 18 livres (cf Règlements Généraux)

**Résultats et récompenses** : Dimanche vers 17h30, suivis du pot de l'amitié

Présentation obligatoire licence 2020 avec photo (à défaut pièce d'identité et certificat médical)  
 Tenue sportive décente selon la réglementation FFTA en vigueur

**Préinscription obligatoire** au plus tard le **06/10/2019** minuit à : [acs.concours@yahoo.com](mailto:acs.concours@yahoo.com)

Confirmation d'inscription systématique par retour de mail - Pas d'inscription par téléphone ni sms

**Règlement sur place** : Tout désistement non justifié après la date de clôture des inscriptions entraînera le règlement obligatoire au club

Engagement : Adultes 10 € - Jeunes et Juniors 8 €  
 Engagement 2 tirs : Adultes 18 € - Jeunes et Juniors 14 €  
 Engagement 3 tirs : Adultes 24 € - Jeunes et Juniors 18 €



### **Formalités :**

- Passage au greffe : pour prendre part à la compétition, l'archer doit être titulaire d'une licence ouverte à la compétition en cours de validité.
- Tenue blanche ou club exigée (cf. Règlement Général C.12.1), tenue sponsor autorisée
  - Dépôt des équipes au greffe avant le début des tirs
- Inscription des coachs avec présentation de leur licence mentionnant cette fonction  
(Tenue de sport demandée).

Les animaux ne sont pas admis dans le complexe sportif

Une buvette et des chaises seront à votre disposition durant les compétitions

Boissons chaudes et froides, sandwichs et pâtisseries

**ATTENTION : L'accès du gymnase par le parking de la piscine  
sera fermé**

**Veillez vous garer sur l'avenue du stade, merci.**

Interdiction de fumer sur la totalité de l'enceinte du stade

(Uniquement sur les parkings extérieurs)

